



HAUTE GIRONDE: REIGNAC

ÉNERGIE. L'association reignacaise Vigie-Éole conteste le bien-fondé de l'éolien industriel

Éolien : Vigie-Éole souffle le froid sur le dossier ZDE

<http://www.sudouest.com/gironde/actualite/blayais/article/479383/mil/4059727.html>

20.01.09

Pascale Bradier, Daniel Ardoin et Jacques Girardeau se méfient de l'éolien industriel. (photo s. V.)
Aquelques jours de la décision préfectorale de valider ou non une zone de développement éolien en Haute Gironde (voir nos précédentes éditions), l'association Vigie-Éole (1), née à la fin de l'année dernière à Reignac, fait entendre sa voix. Discordante.

Pas opposés

« Nous ne sommes pas opposés au développement des énergies alternatives aux énergies fossiles, bien au contraire. Mais nous contestons formellement les arguments techniques et économiques présentés par les promoteurs et les investisseurs de l'éolien industriel. Et nous demandons une meilleure information des populations. »

Pour Daniel Ardoin et ses amis, Pascale Bradier, Jacques Girardeau et Annick Eymas, cela ne fait aucun doute : on est allé trop vite en besogne en lançant la procédure d'étude d'une zone de développement éolien (ZDE), sans avoir complètement informé les gens et débattu avec les populations concernées.

Information

Déjà interpellé sur la question, Philippe Plisson, président de la Communauté de communes de l'Estuaire, avait nié le manque d'information, arguant des réunions tenues avec les élus des communes à la CCE et avec la population à Reignac. « Mais en juin, alors que le projet était abouti, plus de 78 % des Reignacais se disaient non-informés » (2), relèvent les animateurs de Vigie-Éole. « On aurait aimé une véritable consultation de la population. »

Mais pourquoi cette levée de boucliers reignacais ? Un regard sur la carte des contraintes et la

proposition de ZDE formulée dans le dossier soumis à homologation l'explique : une fois croisées les cartes des diverses contraintes à éviter, reste une zone, correspondant aux critères, qui est presque exclusivement concentrée sur une bande de 10 km de long sur 1 kilomètre de large, de part et d'autre de l'autoroute A 10. Sur la seule commune de Reignac...

Rayon

Sur les arguments techniques, Vigie-Éole persiste et signe : « Nous ne sommes pas d'accord avec ce rayon de 500 m qui serait ici la distance minimale à respecter entre une éolienne et les premières habitations voisines. Ailleurs, et en particulier en Charente (à Bernay-Saint-Martin), on a retenu un rayon de 850 m. L'académie de médecine recommande 1 500 m. Si on applique ces recommandations ici, il n'y a plus de ZDE. Et, insiste Jacques Girardeau, on a planché très fort sur ce dossier. Et l'on en arrive à la conclusion que le bilan de l'éolien industriel est défavorable. Nous demandons instamment que la concertation soit reprise avec l'ensemble des éléments de réflexion. Comme dans le Nord-Pas-de-Calais, où les choses se sont passées dans le respect des populations. Et au préfet de surseoir à sa décision. Malgré leur parc de 20 000 éoliennes, les Allemands reviennent aujourd'hui sur leur enthousiasme. Quelles nuisances réelles ? Quelle durée de vie ? Quels financements pour le démantèlement, à terme ? Il faut réfléchir en profondeur à tout cela. Car si notre perspective d'action se réduit aujourd'hui, il ne nous restera plus comme moyen d'action que les procédures devant le tribunal administratif. »

(1) Membre de la Fédération nationale de l'Environnement durable. (2) Selon un sondage ayant concerné 900 personnes et portant sur 400 réponses.

Auteur : sylvain viaut
s.viaut@sudouest.com

Zone de Développement Eolien

Un refus massif de la population

« La consultation publique organisée par la Communauté de Communes d'Aude en Pyrénées du 02 au 20 juin démontre un refus clair et net du projet de Zone de Développement éolien.

Les associations opposantes au projet de ZDE ont fait le décompte des participations à la consultation publique. Le résultat est incontestable : 80 % des personnes qui se sont exprimées sont contre le projet de ZDE et contre toute

implantation d'éoliennes industrielles sur le territoire de la Communauté des Communes Aude en Pyrénées

Lors de cette consultation de

nombreuses personnes ont avancé des arguments très pertinents sur l'inadaptation de l'éolien industriel dans le territoire. Il ressort clairement que la population de la région est particulièrement bien

informée sur les vrais enjeux du réchauffement climatique et est consciente que l'éolien n'y changera rien.

La population est particulièrement attachée à l'authenticité du territoire, l'installation d'éoliennes industrielles dans une région à la nature particulièrement sauvegardée n'est pas adaptée, elle est catégoriquement refusée. Les élus, ayant affirmé que la concerta-

tion avec la population était au coeur du processus, se doivent de prendre en compte l'avis du public.

Ainsi, au vu de ce résultat incontestable, les différentes associations réclament toutes d'une seule voix que ce projet de ZDE et tout projet éolien industriel soit abandonné. Les associations : "Les Arbouses, Aire, Transparence, Sauvons l'environnement de Saint Perriol, Défense des Paysage de la Haute-Vallée de l'Aude et des Hautes-Corbières", déclarent rester vigilantes, jusqu'à ce que ce projet de ZDE soit définitivement abandonné.

CSA

Petit à petit

Petit à petit C'est à la fois l'une des solutions et l'une des questions de demain. Entre vent et soleil, notre région est la championne des énergies renouvelables et pourrait, du coup, se retrouver à la pointe des nouveaux problèmes environnementaux. **Le front commun des élus catalans du nord et du sud contre un champ éolien sur les Albères, le combat d'une association de Cuxac d'Aude contre un projet de sept éoliennes, montrent que tout n'est pas simple et rose au pays de l'énergie propre.**

Il faut se mettre, par exemple, à la place des habitants de la chaîne des Albères, luttant depuis des années contre la ligne à très haute tension et voyant surgir d'autres pylônes dans le paysage, cette fois blancs et à hélices.

Bien évidemment, on peut estimer qu'esthétiquement, cela n'a rien à voir et que l'énergie éolienne est autrement plus fréquentable que celle produite par les centrales nucléaires. Mais nos paysages changent, éoliennes mais aussi panneaux solaires grignotent pendant que l'agriculture recule.

Le processus est souvent le même et laisse souvent peu de place à la logique "vertueuse" censée être à l'oeuvre dans la mise en place d'énergies renouvelables.

Ici, c'est une commune qui lorgne vers la taxe professionnelle issue de l'exploitation des éoliennes - et qui risque de déchanter demain avec la disparition de cet impôt - là c'est un agriculteur pour qui il est plus rentable de cultiver des panneaux solaires que des vignes et "miter" ainsi le paysage. Ces initiatives multiples sont dopées par le prix auquel EDF achète l'électricité mais peut-on réellement parler de choix industriels ? Ceux-ci passeraient par des champs d'éoliennes géants et encore plus probablement offshore puisque c'est là, en mer, que l'Union européenne prévoit qu'il sera le plus efficace d'aller produire de l'électricité. Ces solutions auraient l'avantage de provoquer le débat à la dimension qu'il mérite : l'impact sur le paysage serait fort mais à la hauteur de l'enjeu et des choix politiques.

La solution actuelle des petits pas désordonnés semble bien moins claire : une activité économique se construit sous nos yeux, pose question ici et là mais il ne faudrait pas réveiller trop tard, cerné par une multitude de petits champs d'éoliennes et de panneaux solaires.

Pierre Mathis

Indre / Actualité Départementale / environnement

Un projet éolien en attente de jugement



Photo NR, Stéphane Gaillochon

Loin du parc d'éoliennes de Saint-Georges-sur-Arnon et de Migny (photo), le projet qui concerne les communes d'Heugnes et de Villegouin est entre les mains du tribunal administratif de Limoges.

Heugnes-Villegouin. Un collectif d'habitants a saisi le tribunal administratif de Limoges pour s'opposer au projet éolien. L'affaire a été mise, hier, en délibéré.

Le dossier du parc éolien concernant les communes d'Heugnes et de Villegouin vient de passer entre les mains des juges du tribunal administratif de Limoges. Depuis que la société Gamesa Énergie France a choisi, en 2004, ce site pour implanter des éoliennes, des habitants s'inquiètent notamment des conséquences visuelles et sonores. Leur désaccord a été plus franc quand, en février 2008, le préfet de l'Indre a délivré des permis de construire pour huit éoliennes, amenées à voir le jour d'ici fin 2010. Le collectif des opposants à ce projet, dont font partie Martine et Michel Denisot, résidant à Heugnes, a déposé une requête auprès du tribunal administratif.

Pendant une heure, le rapporteur public a fait un examen précis du dossier qui oppose des habitants à la société porteuse de projets éoliens. Il a jugé que l'analyse paysagère n'avait pas été complétée avant l'enquête publique, que la population n'avait pas eu toutes les éléments en main pour se prononcer. Il s'est appuyé sur ce détail pour proposer aux juges l'annulation des permis de construire. Ce n'est qu'après la consultation publique que l'étude a été affinée. « Celle-ci a démontré qu'il n'y avait pas d'atteinte paysagère sur les monuments de la Vallée de l'Indre ni sur le château de Palluau, explique M^e Paul Elfassi, représentant la société d'exploitation du parc éolien du pays d'Écueillé, filiale de Gamesa Énergie. *Le rapporteur a approuvé tout le reste : il a confirmé qu'il n'y avait pas de problèmes acoustiques, que les chauves-souris et les oiseaux ne seraient pas menacés, que le parc éolien ne présentait pas de danger pour le public. Le dossier constitué était très bon. La preuve, le rapporteur n'a relevé que le retard de l'étude paysagère. Après vérifications, je pourrai présenter une note, pour éclairer le délibéré. Si les juges vont dans le sens du rapporteur, nous pourrions faire appel.* » Plus discrets, les requérants attendent le jugement pour s'exprimer davantage. « *Le rapporteur est allé dans notre sens. Il appartient désormais au tribunal de se prononcer* », a déclaré Me Florianne Paillard.

Non impliqués dans ce dossier juridique, les maires d'Heugnes, de Villegouin et d'Écueillé avaient néanmoins fait le déplacement. Ils devront patienter encore quelques semaines pour connaître la décision finale.

Claire Neilz

Huit autres éoliennes en suspens

Le projet consistait au départ à la mise en place de seize éoliennes.

Outre l'affaire qui opposait le collectif des habitants d'Heugnes et de Villegouin à l'entreprise porteuse du dossier éolien, le tribunal administratif de Limoges devait aussi se prononcer sur huit autres éoliennes. Cette fois, l'imbroglio se situe entre la société d'exploitation du parc éolien du Pays d'Écueillé, filiale de Gamesa Énergie France, et le préfet de l'Indre. Ce dernier avait en effet refusé, il y a un an et demi, d'accorder les permis de construire pour ces mâts. La raison de cette décision : une anomalie paysagère. « Pour quatre éoliennes, il s'agit d'un problème d'alignement, explique maître Paul Elfassi, avocat de la société d'exploitation. Le préfet voulait que celles-ci soient disposées sur une ligne droite et non brisée comme cela était indiqué dans le projet initial. Je ne trouve pas cet argument valable, car effectivement vu du ciel c'est plus joli d'avoir une ligne droite. Mais lorsque l'on est au niveau du sol, l'effet visuel n'est pas du tout le même. » Pour ce cas, le rapporteur public a proposé de confirmer l'avis du préfet. Concernant les quatre dernières éoliennes, inscrites au dossier, le préfet avait démontré qu'elles portaient atteinte au paysage. Le rapporteur a conclu à l'annulation du refus.

Cette affaire, également mise en délibéré, reste entre les mains de trois juges. Après s'être réunis, ils devront rendre leur jugement. Dans trois à quatre semaines. A suivre.

C.N.

LAVOIXDUNORD-10-07-2009

http://www.lavoixdunord.fr/Locales/Calais/actualite/Autour_de_Calais/Agglomeration_de_Calais/2009/07/10/article_le-projet-d-eoliennes-frontalieres-seme.shtml

Accueil » Edition Calais » Autour de Calais » Agglomération de Calais »

Le projet d'éoliennes frontalières sème la discorde dans les Trois-Pays

vendredi 10.07.2009, 04:49 - La Voix du Nord

Le débat sur l'implantation d'éoliennes à la frontière de la CC3P a fait débat.

| COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS-PAYS |

Jeudi soir, le conseil de la communauté de communes des Trois Pays (CC3P) a duré. Les avis sur l'implantation d'éoliennes sur Landrethun, Saint-Inglevert et Leubringhen, limitrophes des Trois-Pays, sont partagés.

Éoliennes limitrophes.- Sans pouvoir de décision mais consultée sur l'opportunité d'installer des éoliennes sur une zone de 3,4 km² sur Landrethun, Saint-Inglevert et Leubringhen, la CC3P a révélé des divisions. « Cela prouve qu'on se pose des questions, que nous y avons réfléchi. Il y a des arguments valables des deux côtés et toutes les réponses sont bonnes... », a commenté Hervé Poher, président de la communauté de communes. Le site, à la frontière de Caffiers notamment, a obtenu 27 votes contre, 11 pour et 5 abstentions. Les communautés de communes concernées ont d'ores et déjà donné leur accord pour l'utilisation du site. « Nous serons à nouveau consultés sur le projet lui-même (combien d'éoliennes, de quelle taille...) le moment venu », a rassuré le vice-président chargé de l'environnement.

Etc.

Éoliennes : les communes voisines n'ont guère leur mot à dire

lundi 13.07.2009, 04:45 - La Voix du Nord

Un site de 3,4km² sur Landrethun, Leubringhen et Saint-Inglevvert accueillera des éoliennes.

| TROIS-PAYS et COMMUNAUTÉ DE L'OUEST DU CALAISIS |

Le projet d'éoliennes qui doit s'installer sur les communes de Landrethun-le-Nord, Saint-Inglevvert et Leubringhen fait débat. Certains maires des communes alentour craignent de voir leur paysage défiguré.

(lire notre édition du 10 juillet).

Les trois communes concernées, Landrethun-le-Nord, Leubringhen et Saint-Inglevvert, ont d'ores et déjà accepté le principe de l'implantation d'éoliennes sur leurs terres. La communauté de communes de la Terre des Deux-Caps aussi. Les détails du projet lui-même ne sont pas encore fixés : c'est la prochaine étape, qui sera soumise à approbation des communes en temps voulu.

Mais bien qu'encore flou, le projet est bel et bien lancé, et c'est ce qui inquiète les communes limitrophes au secteur choisi*, qui n'ont qu'un avis consultatif à émettre. Les communautés de communes de l'ouest du Calaisis et des Trois-Pays ont toutes deux émis une délibération défavorable. Plusieurs communes craignent qu'une série d'éoliennes, dont certaines peuvent mesurer jusqu'à 13 mètres de haut, ne « défigure le paysage », en lisière de leur territoire. À commencer par Pihen-les-Guînes : l'installation se trouvera juste derrière un lotissement de la commune. Le conseil municipal a déjà donné un avis défavorable au projet. À Caffiers, deuxième commune limitrophe directement concernée, le conseil municipal se prononcera lundi, mais le maire ne voit pas l'arrivée d'éoliennes d'un bon oeil : « nous n'avons pas de précisions, ni sur l'impact visuel ni sur l'impact financier que le projet pourrait avoir ». Pascal Gavois est d'autant plus amer que sa commune subira les inconvénients de l'installation, sans profiter des avantages. Les compensations financières sont réservées aux communes sur lesquelles l'installation est implantée, non aux communes voisines. L'accord est de 50 % de l'équivalent de la taxe professionnelle pour les communes concernées et 50 % pour la communauté de communes. « À condition que la taxe professionnelle existe toujours au moment où le projet est mis en place », souligne Martial Herbert, président de la communauté de communes de la Terre des Deux-Caps. Mais pour l'instant, le maire de Caffiers espère toujours : « si nous pouvons obtenir quelque chose, nous allons le demander », assure-t-il.

Face à ses détracteurs, les défenseurs du projet arguent qu'il s'agit d'agir pour les économies d'énergie et l'environnement dans un parc naturel régional, dont ce doit être la vocation. « Il faut bien trouver des sources d'énergie renouvelables. Nous installons aussi bien des éoliennes que du photovoltaïque sur notre commune », souligne le maire de Saint-Inglevvert, Francis Bouclet. Quant à l'esthétique, « nous proposons un nouveau paysage », affirme Martial Herbert.

Mais le débat risque de rester figé, et son issue de n'apporter que frustration : même si on leur demande de s'exprimer, à partir du moment où les communes sur lesquelles doivent s'installer les éoliennes sont d'accord, *

Pihen-les-Guînes et Caffiers sont aux premières loges, mais les communautés de communes de l'ouest du Calaisis et des Trois-Pays sont toutes consultées.

LE BRAN. L'ISAUGOUËT(35)

pays Brocéliande

consultation populaire pour un projet éolien

NON aux éoliennes : **87,6 %**

OUI aux éoliennes : **12,48 %**

26/04/09

TEMPS FORT : Clamec - ENTRAINNS-SUR-NOHAIN - Eolienne
samedi 11 juillet 2009 - 05:58

Climat tendu à Château-du-Bois autour des éoliennes

Jardin retourné, une partie d'un champ fauché. Après la décision, fin juin, du Conseil municipal d'Entrains-sur-Nohain de poursuivre le projet éolien, la tension est encore montée à Château-du-Bois.

Depuis le vote du Conseil municipal d'Entrains-sur-Nohain, le 24 juin dernier, qui autorise la société RDP Renewables à poursuivre son étude pour un parc éolien, à Château-du-Bois, la tension est encore montée dans le hameau.

Deux conseillers municipaux, habitants Château-du-Bois, Albert et Michel Noël, ainsi qu'un propriétaire susceptible de voir implanter un équipement éolien sur ses terres, ont été les cibles d'actes de vandalisme.

Enquête de gendarmerie

Après des tas de fumiers devant les seuils des maisons et une clôture découpée, ce sont un jardin qui a été retourné, une partie d'un champ de blé fauché, des banderoles déposées dans les jardins.

L'enquête de gendarmerie est en cours pour déterminer les auteurs de ces actes. Elle se déroule en parallèle à l'enquête sur les deux sabotages de mâts de mesure du vent de la société EDP Renewables, en avril et juin derniers.

"Nourrir les suspicions"

Des actes « ridicules et inutiles », commente Bruno Philippe, président de l'association La Rose des Vents du Nohain, opposé projet éolien. « Ils contribuent à rendre la communication de plus en plus difficile. On perd son temps à nourrir les suspicions sur les uns et les autres. Ils empêchent de débattre dans le fond du problème que sont les nuisances d'un parc éolien en grande proximité des habitations. L'éolien est une énergie intéressante à développer, mais pas dans n'importe quelles conditions. »

Il s'est récemment rendu à Saint-Seine-l'Abbaye (Côte-d'Or) pour visiter le premier parc éolien de Bourgogne. Il a constaté un bruit, pas « strident », certes, mais « permanent ». Alors « on aimerait pouvoir inviter les conseillers [municipaux] qui le veulent à effectuer une visite avec nous pour faire entendre la réalité des nuisances », termine Bruno Philippe.

Des actes « de lâcheté, pour Michel Paquette, maire d'Entrains-sur-Nohain. "Ils" ne vont pas nous [le Conseil municipal, NDLR] influencer avec ce genre d'actes, au contraire. »

La société EDP Renewables poursuit toujours son étude. Dans un communiqué, elle explique : « Bien que EDP Renewables n'envisage pas d'installer un troisième mât immédiatement, le projet est toujours à l'étude. À l'heure actuelle, la société attend la suite de l'enquête de la gendarmerie. »

Seher Turkmen

Oise (60)

Bachivillers : un référendum sur le projet d'éoliennes

Pour permettre aux 311 habitants de se prononcer, le maire de Bachivillers veut organiser en septembre un référendum sur le projet de dix éoliennes. Ce qui rassure les opposants.

| Réagir - Adeline Daboval | 12.07.2009, 07h00

Des éoliennes feront-elles un jour tourner leurs pales dans le ciel de Bachivillers ? Le maire, Eric Marchal, a décidé de faire parler les urnes. Il propose d'organiser un référendum début septembre avec pour question : « Etes-vous pour ou contre le projet d'éoliennes ? » 311 votants inscrits sur les listes électorales de la petite commune du Vexin pourraient ainsi s'exprimer.

Elles perturbent la télé à Rémérangles

« Lors de la réunion publique du 27 juin, les opposants aux éoliennes sont venus très nombreux, rappelle Eric Marchal. Ils étaient inquiets de ma position. Je les ai rassurés tout de suite en déclarant que j'étais contre les éoliennes. Pour deux raisons. D'abord, je suis un gamin originaire du village et en aucun cas je ne veux qu'on le dénature. Ensuite, je n'ai pas le droit de faire baisser le prix des maisons d'au moins 10 %. C'est ma position personnelle et aussi celle de maire. Mais le mieux est que tout le monde s'exprime. »

« C'est un scrutin, on ne sait jamais ce que les gens votent »

Sauf que le projet de la société Kloss—qui envisage d'implanter dix éoliennes de 150 m de haut — aurait aussi des répercussions, ne serait-ce que visuelles, sur les villages voisins, Le Mesnil-Théribus, Fresneaux-Montchevreuil et Jouy-sous-Thelle. Le conseil municipal du Mesnil s'est déjà prononcé contre, à l'unanimité moins une abstention. Les autres n'ont pas encore pris de position publique.

« Pour nous, ce référendum est une bonne nouvelle, se réjouit Marie-Christine Halpern, qui milite contre l'implantation des éoliennes depuis qu'elle a eu vent du projet. C'est un scrutin, on ne sait jamais ce que les gens votent dans le secret de l'isoloir. Mais il semble que l'opinion publique dans les deux villages soit contre. »

En deux semaines, une pétition a recueilli 250 signatures « surtout à Bachivillers, un peu au Mesnil et un tout petit peu à Jouy-sous-Thelle ». Selon les habitants, le risque est que le projet, dont un agriculteur propriétaire de terres se trouve à l'initiative, se déplace sur une autre commune du secteur. « Nous serons vigilants, annonce Marie-Christine Halpern. Je rédige actuellement les statuts de notre association contre les éoliennes et plus largement pour préserver l'environnement du Vexin Thelle. »

Et l'avocate à la cour de Paris de plaider : « L'expert a expliqué, lors de la réunion publique, qu'il fallait 4 000 heures de vent par an pour qu'une éolienne soit efficace. Soit une vitesse de 6,60 m/s. D'après la rose des vents de Jaméricourt, nous n'aurions que 3,40 m/s... »

OISE

Les éoliennes perturbent la télé à Rémérangles

Réagir - Sébastien Dumoulin | 12.07.2009, 07h00

Les quatorze grands moulins blancs de Rémérangles ont produit leurs premiers kilowattheures en avril dernier. Ce qui n'est pas sans poser de légers problèmes aux riverains. Les maisons les plus proches du site sont à un peu plus de 800 m et la réception télévisée s'en ressent. Jacques et Chantal Coutelle ont le satellite, mais quand ils veulent regarder deux émissions ou enregistrer un programme via leur antenne hertzienne, les ennuis commencent.

Au rythme des pales, l'écran du téléviseur se voile légèrement à intervalles réguliers, avant de reprendre son intensité normale. « Ce n'est pas dramatique, mais à force, ça fatigue la vue », affirme le couple.

Dominique Boitel, leur voisin, dédramatise : « Avec la parabole, rien n'a changé. C'est juste une ombre qui passe sur la petite télé dans la chambre avec son antenne manuelle. On a l'impression de voir l'éolienne sur l'écran. » La Compagnie du vent (filiale de GDF Suez), qui gère le parc, avait prévu ces perturbations. Dès février, pour 50 000 €, elle a disposé un réémetteur sur l'une des éoliennes afin que les riverains puissent continuer de recevoir normalement la télévision. « S'il y a encore un brouillage, c'est que les antennes sont orientées vers l'émetteur et non vers le nouveau réémetteur, explique Yannick Monnery, chef de projet construction à la Compagnie du vent. Les habitants peuvent se manifester en mairie. Nous passerons avec un antenniste pour résoudre ce problème. »

Toutefois, le bruit paraît plus problématique encore. Quand le vent vient de l'est, le ronflement des pales revient vers les maisons. « Certains jours, c'est infernal », affirme Marie-Hélène Baron, qui habite la maison la plus proche du parc. L'opérateur en est conscient : « Nous avons eu des soucis sur les pales qui expliquent les nuisances sonores constatées fin mai. A terme, ça ne devrait pas être plus bruyant que le vent dans les feuilles. Fin juillet, nous effectuerons une étude acoustique pour savoir si nous bridons les éoliennes. Nous devons respecter la législation, très stricte dans ce domaine. »

MANCHE
la Haye du Puits
Succès de la
MANIFESTATION

(500 personnes)
samedi 20 Juin





500 manifestants contre un projet d'éoliennes à La Haye-du-Puits

C'est un succès pour les organisateurs de la manifestation. 500 personnes ont défilé ce midi à La Haye-du-Puits contre un projet d'implantation de 14 éoliennes dans deux communes proches, Montgardon et St-Symphorien-le-Valois. Principal reproche : la trop grande proximité avec les maisons. Sept maires, dont celui de La Haye-du-Puits, étaient dans le cortège. Pour Jacqueline Chanoni, maire de St-Symphorien-le-Valois, présidente de la communauté de communes et conseillère générale, c'est un sérieux revers. Favorable au projet depuis le début, elle est aujourd'hui la seule élue à le demeurer dans sa propre commune.

Plus d'informations demain dans Ouest-France 



Les habitants de Marsais et des communes alentour ont manifesté à Surgères. (A. NOTTE - HEMERIS & PIERRE)

Marsais ne cédera pas

SURGÈRES Environ 200 personnes ont défilé hier pour dire non au projet de parc éolien

RAPHAËL BURGOS

Refuser l'implantation d'éoliennes en cette période où la défense de l'environnement est dans tous les esprits, relève-t-il du non-sens ? Sûrement pas pour ces habitants de Charente-Maritime qui risquent de voir « fleurir des bouquets » d'éoliennes de 120 à 150 mètres de haut dans leurs campagnes.

Sur la commune de Marsais « en colère », on ne cédera pas aux « promoteurs de l'éolien industriel » qui souhaitent obtenir un permis de construire pour huit éoliennes. Un refus que soutiennent les habitants, le conseil municipal et même la préfecture. Mais le tribunal administratif a conclu le 19 mai dernier à une erreur d'appréciation du préfet. Cette décision de justice estime que les éoliennes « ne sont pas plus gênantes que des silos, des châteaux d'eau ou des pylônes électriques ».

Pour le député UMP Jean-Louis Léonard, il s'agit là d'une décision « inique » que l'on impose à une communauté qui ne cesse de dire non. Pour lui, ce « déni de démocratie » va défigurer le paysage et il se demande à qui profite ce choix. Il souhaite ainsi l'abandon pur et simple du projet.

Plusieurs maires présents Pour la manifestation à Surgères, Michel Brancard, vice-président de la Fédération environnement durable, anime le défilé avec son mégaphone et sa sirène. Il se dit satisfait notamment par la présence d'élus qui ont choisi « entre le fric et le bien-être de leurs concitoyens ». En tête de cortège, les maires de communes voisines et même Jean-Guy Branger, ancien sénateur, ont fait le déplacement. Pour Jean-François Cretet, maire du Gué-d'Alleré, il faut être solidaire face à ce « grignotage » du territoire rural par les moulins à vent. Il dénonce le manque flagrant de « concertation » pourtant à l'ordre du jour du Grenelle de l'environnement.

Fabienne Chauvet, responsable du Comité de Défense contre le projet de Marsais parle, elle, de « rouleau compresseur » évoquant la prospection de ces sociétés privées. Pour de nombreux présidents d'associations comme Michel Baudot de Vent Debout, ces projets « couleur vert » ne vendent pas de l'énergie mais de la taxe professionnelle que perçoivent les communes qui acceptent de recevoir des éoliennes.

Bernard Eisenbeth est arrivé à Marsais il y a quatre mois, les éoliennes « il y en a assez ». D'ailleurs les communes limitrophes de Bernay-Saint-Martin en possèdent déjà huit et six nouvelles pourraient voir le jour à Saint-Félix.

« Avant nous étions tous pro éoliens » raconte Bernadette Kaars, enseignante à 12 Rochelle, mais vivre avec « c'est autre chose que de passer devant en voiture ». Pour elle, les éoliennes sont une source de nuisances sonores mais dévalorisent aussi les biens immobiliers qui les jouxtent de 20 à 30 %. Dans cette manifestation, personne n'est contre les énergies renouvelables, bien au contraire. Ils réclament « des alternatives écologiques modernes qui ne polluent pas l'environnement » telles que la géothermie ou la biomasse.

<http://www.midilibre.com/articles/2009/07/09/VILLAGES-Un-tour-de-chauffe-en-attendant-la-manifestation-d-39-aujourd-39-hui-838178.php5?&xtmc=eolien&xtr=1>

Un tour de chauffe en attendant la manifestation d'aujourd'hui

Deux nouveaux rassemblements contre les éoliennes industrielles

L'éolien fait débat au conseil communautaire - Mercredi après-midi, le conseil de la communauté de communes "Aude en Pyrénées" s'est réuni afin de donner les résultats de la consultation sur le projet.

Pour une trentaine de membres de Hurlevent, une association fermement opposée à la zone de développement éolien (ZDE) des Avants-Monts, c'est un petit tour de chauffe sur le circuit de la contestation, qui a été effectué hier devant le siège du Parc naturel régional en attendant une manifestation plus importante prévue aujourd'hui avec le renfort du collectif "Toutes nos énergies".

En fait, c'est la non-réponse à une proposition de rencontre avec le sous-préfet de Lodève, chargé du dossier, qui a fait monter la pression d'un cran. Pendant près de deux heures, à vélo ou à pied, les manifestants ont semé une belle pagaille dans une circulation routière déjà difficile en raison du marché hebdomadaire. « Déposé en préfecture en mars dernier, le dossier a été une première fois refusé pour manque d'informations, notamment au niveau de la cartographie et des avis des communes de Riols et de Pardailhan », soulignait Marcel Carron, président de Hurlevent, qui depuis n'a plus de renseignement sur le dossier.

C'est pour cette raison qu'il compte bien poser des questions lors du comité syndical du Parc naturel régional du Haut-Languedoc qui se tiendra aujourd'hui à 16 h dans la salle des rencontres de Pardailhan. « Ce que nous demandons, c'est que le Parc respecte les engagements pris dans la charte de 1999, à savoir le rejet d'installations lourdes et le respect des paysages », argumentait Marcel Carron en mettant en avant les nombreux projets lancés sur le territoire. Soit environ 500 aérogénérateurs. De quoi rendre encore plus électrique une ambiance déjà lourde.

* * * * *

MIDILIBRE11072009

<http://www.midilibre.com/articles/2009/07/11/VILLAGES-Le-vent-contre-l-39-eolien-est-a-la-contestation-840951.php5?xtmc=eolien&xtrc=>

BEZIERS > VILLAGES

Édition du samedi 11 juillet 2009

Haut-LanguedocLe vent contre l'éolien est à la contestation

Deux nouveaux rassemblements contre les éoliennes industrielles

Un tour de chauffe en attendant la manifestation d'aujourd'hui

Bien qu'il n'ait jamais vraiment baissé , le vent de la contestation face au développement éolien s'est renforcé mercredi matin (lire Midi Libre du 9 juin). Il a encore soufflé jeudi du côté de Pardailhan où une trentaine de personnes appartenant au "collectif du 28 juin" a pendant un moment barré la route conduisant au village.

C'est en effet dans la salle de rencontre que devaient consécutivement se tenir deux réunions du Parc naturel régional du Haut-Languedoc. La première, que le hasard a voulu être celle de la commission des énergies renouvelables, a été déplacée au siège du Parc à Saint-Pons. La seconde, le comité syndical, a été maintenue après que le président du Parc, Daniel Vialelle, a accepté de donner un temps de parole au président de l'association Hurlevent, Marcel Caron, en ouverture de séance.

« Les éoliennes sont inacceptables à cause de leur aspect dévastateur dans les paysages. Comme l'indique un passage de la charte, le Parc n'a pas vocation à faire l'objet de projets d'implantations lourdes. Cette disposition vise à préserver son intégrité territoriale et patrimoniale, ainsi qu'à prévenir des bouleversements environnementaux, paysagers ou socioculturels contraires à l'objectif de développement équilibré et maîtrisé du territoire » , indiquait-il en faisant valoir la place de partenaires incontournables que jouent les associations dans la discussion préalable de tous les projets.

Sur ce point, il a, semble-t-il, été entendu puisqu'une rencontre est prévue dans les prochains jours. A son tour, le président de l'association de Réflexion et de vigilance sur l'éolien industriel en Haut-Languedoc (Reveilh), Gilles Montois, a apporté son témoignage personnel sur les nuisances créées sur le plateau de Salles depuis l'implantation, voilà à peine un an, d'un site éolien.

Avec quelques minutes de retard sur l'horaire prévu, la réunion du comité syndical a débuté et pu se dérouler dans le calme.

[Réseaux](#) | 2009-06-24 15:14:00 |

Eoliennes: objectif trop ambitieux pour Poniatowski ■ Administrateur 'Energie 2007' Ladislas Poniatowski, sénateur de l'Eure et président du Syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure, organise un colloque au Sénat, demain, jeudi 25 juin, consacré aux énergies renouvelables: 23% en 2020, "objectif utopique ou réalisable?"

Dans un entretien accordé à Enerpresse, il estime que les objectifs fixés dans le cadre du Grenelle de l'environnement (26.000 MW d'hydraulique, 20.000 MW d'éolien terrestre, 6.000 MW d'éolien offshore, 15.000 MW de centrales à biomasse et 2.000 MWc de solaire, à horizon 2020) "sont des objectifs très ambitieux (et qu') aujourd'hui, l'enjeu est de savoir si nous pouvons les atteindre. C'est la principale question que nous allons poser au cours de notre colloque". Le sénateur adopte une position plutôt restrictive: "Mon sentiment est que le Grenelle a fixé un objectif trop important à l'éolien. **Faire passer le parc français de 2.000 à 8.000 machines, nous n'y parviendrons pas, car les oppositions sur le terrain sont trop fortes.** Cela étant, on peut sans doute exploiter davantage le potentiel du photovoltaïque et du solaire thermique qui bénéficient, en outre, d'une meilleure acceptation du public que l'éolien. A condition, toutefois, de ne pas commettre certaines erreurs, comme d'installer trop de fermes photovoltaïques sur des terres agricoles cultivables".

Une pierre dans le jardin du Syndicat des énergies renouvelables dont le président, André Antolini a annoncé, ce mercredi 24 juin, que la France avait passé la barre des 4.000 MW de puissance installée du parc éolien, soit 20% de l'objectif assigné à 2020... "Nous avons aujourd'hui dépassé les 4.000 MW installés d'éolien (...) Cela veut dire que l'éolien dans le mix énergétique français est sorti de l'épaisseur du trait, de la confidentialité."

Pour un moratoire de dix ans sur l'implantation d'éoliennes industrielles en Ardèche (Juillet 2009)

L'exceptionnelle beauté du département de l'Ardèche est menacée à court terme : trente huit éoliennes industrielles de plus de cent vingt mètres de haut sont d'ores et déjà visibles de jour comme de nuit depuis les sites les plus emblématiques de ce département tel le Mont Gerbier-de-Jonc, sources de la Loire. La construction d'une trentaine d'éoliennes supplémentaires a d'ores et déjà été autorisée par la Préfecture et des permis de construire pour une vingtaine de machines supplémentaires sont actuellement en cours d'instruction. Les projets se multiplient sur l'ensemble du département, plus spécialement sur les paysages les plus sensibles des montagnes et collines ardéchoises.

Aussi, considérant que :

- La multiplication d'éoliennes industrielles en Ardèche au cours de ces dernières années, qui plus est sans que le nombre total de machines envisagé à terme ne soit fixé, fait peser une grave menace sur l'identité et l'originalité de ce territoire d'exception ;
- Il est fort justement demandé aux ardéchois des efforts conséquents pour transmettre aux générations futures des paysages de qualité : loi Montagne, sites classés du Mézenc et du Mont Gerbier de jonc, Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, exigences architecturales diverses ;
- Selon l'article 2 de la Charte de l'environnement (Constitution de la V^o République) "toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement" ;
- Il faut préserver et entretenir ce patrimoine paysager hors du commun qui est déjà et sera de plus en plus facteur de développement local ;
- Le principe de précaution doit également s'appliquer aux paysages ;
- Les implantations de machines industrielles ne correspondent en rien à une nécessité énergétique : l'Ardèche produit bien plus d'électricité qu'elle n'en consomme et sa part en énergies renouvelables est de très loin supérieure à la moyenne nationale ;
- La construction de machines supplémentaires sur des sites équipés, quelques années après les premières installations et sans annonce initiale aux populations, dénature le sens des débats et des enquêtes publiques ;
- La recherche de taxe professionnelle à court terme à des échelles territoriales trop petites, génère des compétitions et des incohérences ;
- En fin de compte le territoire ardéchois n'a pas vocation à accueillir un nombre indéfini d'éoliennes industrielles.
- De nombreuses personnalités issues du monde économique, social, environnemental et culturel, parmi lesquelles Michel BENHAÏEM Pianiste concertiste, Gilles CLEMENT Paysagiste, Christophe d'INDY Président de l'Agence pour la création d'entreprise, Pierre de LAFARGE Président de l'Amicale des Ardéchois à Paris, Yves LECOQ Humoriste, Jean LEVY, Ancien Ambassadeur de France, Jean Robert PITTE Président de la Société de Géographie, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, Pierre RABHI Agro écologiste, Yves VERILHAC Premier directeur du parc naturel régional des Monts d'Ardèche, Kenneth WHITE Ecrivain, Institut international de géopoétique, tous attachés à l'Ardèche, demandent à Messieurs les Préfet de l'Ardèche, Président de la Région Rhône-Alpes et Président du Département de l'Ardèche de surseoir à toute implantation nouvelle d'éoliennes industrielles en Ardèche pour les dix années à venir, et l'apport de garanties quant à l'avenir des paysages ardéchois.

Vous pouvez écrire à moratoireeolien@orange.fr avec le message suivant : "Je soussigné, (votre nom), (votre profession), signe la demande de moratoire à l'industrie éolienne en Ardèche afin de protéger ses paysages".

A télécharger [Industrie éolienne : quand l'écologie se prend les pieds dans le tapis](#) par Eric Vérilhac

Consultez également: <http://pagesperso-orange.fr/moratoireeolien07>

ACTUALITE Vannes **samedi 13 juin 2009**

Le chantier Multiplast s'intéresse aux éoliennes en mer

face à l'opposition grandissante des habitants lors des implantations terrestres, les éoliennes sont appelées à être développées en mer, de plus en plus au large.

Vannes. Le chantier naval de Gilles Ollier travaille sur la réalisation d'éoliennes géantes en mer. Un projet innovant car elles seront flottantes, comme les plateformes pétrolières, et non plus implantées dans le sol.

Entretien

Gilles Ollier, directeur de Multiplast.

Pourquoi Multiplast s'intéresse aujourd'hui aux éoliennes en mer ?

Notre domaine principal demeure, bien évidemment, la construction de bateaux, mais nous continuons de nous diversifier. Toujours dans l'aéronautique, avec la fabrication de pièces pour les simulateurs de vol. Également dans le spatial, avec la réalisation de cabines pour les télescopes du futur observatoire européen au Chili.

Nous voulons poursuivre dans l'innovation avec l'éolien offshore. C'est un domaine encore peu développé, mais il va connaître une forte expansion dans les prochaines années. Non seulement parce que le territoire terrestre disponible pour de telles installations n'est pas infini ; ensuite **et surtout parce que l'opposition des habitants est partout grandissante contre ces éoliennes en raison de leur impact sur l'environnement.**

Quelle est l'innovation de votre projet, alors que des champs d'éoliennes en mer existent déjà, notamment au large du Danemark et de la Grande-Bretagne ?

Les éoliennes en mer sont implantées, jusqu'à présent, à de faibles profondeurs, comme en mer du Nord où leurs mâts ne sont qu'à 10 m dans l'eau. Si on veut développer l'offshore un peu partout dans le monde, on va être confronté à des problèmes techniques : il faudra obligatoirement descendre plus profondément.

Pour résoudre ce problème, nous travaillons à la réalisation d'éoliennes flottantes qui seront ancrées en mer, comme des plateformes pétrolières. Elles auront alors un double atout : pas d'enracinement dans le sol et leurs mâts aériens pourront être plus hauts pour trouver encore plus de vent.

En quoi l'expérience de Multiplast dans la construction navale peut être utile dans ce nouveau domaine ?

Il faut concevoir l'éolienne flottante comme un voilier : les pales correspondent aux voiles et les flotteurs à la carène. Nous savons résoudre les problèmes de résistance aux vagues, aux courants, au vent, de corrosion ou encore de fiabilité de matériaux composites avec lesquels nous travaillerons.

Nous maîtrisons parfaitement tout ceci depuis de longues années pour la construction de multicoques. On sait ainsi fabriquer des mâts hauts de 50 m pour des voiliers. On projette de réaliser des pales longues de 50 m, voire de 80 m pour les dossiers les plus fous.

Ces éoliennes devraient donc être plus performantes que celles que l'on voit aujourd'hui dans les campagnes ?

Avec de tels équipements plus fiables et plus imposants par rapport aux actuelles éoliennes, les performances énergétiques seront en effet plus importantes : une éolienne flottante pourra produire entre 6 et 10 mégawatts, contre 2 jusqu'à présent.

Ces projets devraient voir le jour d'ici un ou deux ans, notamment avec des implantations en France. Mais le plus fort marché potentiel se situe à l'étranger. La concurrence est, toutefois, rude et mondiale avec des entreprises norvégiennes et américaines.

Recueilli par Patrick CERTAIN.

Ouest-France

QUITEBOEUF10072009

Sent: Friday, July 10, 2009 3:19 PM

Subject: EOLIENNES DE QUITTEBEUF - message de haute importance

Bonjour à tous,

Suite à une réunion du bureau de AVIVE le 9 juillet 2009, il a été décidé de vous informer sur les évolutions du permis de construire pour les 4 éoliennes de Quittebeuf.

Récemment, une réunion en préfecture a eu lieu entre les élus et des membres du personnel de EOLFI (nouveau promoteur ayant racheté dernièrement le permis de construire de Quittebeuf).

EOLFI, détenu à 50 % par VEOLIA Environnement, fait pression actuellement auprès des élus pour démarrer les travaux avant la fin de validité du permis de construire qui est au 7 août 2010 (permis prolongé d'une année par le gouvernement du fait de la crise).

Je vous rappelle que l'ensemble des élus et maires nous soutiennent dans notre combat et refusent tout démarrage de travaux.

Le planning avancé par EOLFI est :

- Août 2009 : nouvelle campagne de sondages
- 4ème trimestre 2009 : lancement de l'appel d'offre auprès des entreprises de BTP
- janvier 2010 : démarrage des travaux pour une fin des travaux prévus en Août 2010.

Nous devons être une des première commune en France où un permis de construire a été accordé et où la majorité de la population et des élus sont contre l'aboutissement de ce projet.

La stratégie que nous avons prévu de mettre en place est de : montrer au promoteur qu'il aura plus 20 à perdre en matière de communication à démarrer les travaux plutôt qu'à les abandonner et nous devons lui montrer vivement qu'il arrive en terrain très hostile.

Dans un premier temps, nous demandons à ce que chacun manifeste son hostilité à ce projet en mettant affiches "NON AUX EOLIENNES de Quittebeuf" au niveau de sa propriété. Le promoteur va venir sur le terrain, des entreprises vont visiter le site pour l'appel d'offre, qu'ils sachent dès maintenant qu'ils ont plus à perdre à effectuer les travaux plutôt qu'à y renoncer et ainsi nous soutenons par cette action ce que nos élus ont exposé au promoteur : Refus total de la population.

Signalez toutes intervention en août, et allez voir, par les chemins, les sondages, prenez photos, numéro de plaque minéralogique mais toujours dans la légalité. Cela pour les influencer.

Soyez donc prêt à être réactif, réunions, manifestations, autres peuvent être déclanchés rapidement. Notre seule force sera la mobilisation rapide et nombreuse.

Nous tenons depuis 6 ans, il ne nous reste plus que quelques mois à tenir dans la mesure ou les travaux significatifs ne démarrent pas.

Aussi, nous comptons sur vous pour, dès à présent, sensibiliser autour de vous, réactiver notre réseau de soutien et en parler à vos voisins (car la population souvent pense que le permis est abandonné, il n'en est rien). Plus nous serons nombreux, plus nous les impressionnerons et plus l'espoir d'arrêter ce permis de construire sera grand.

Sachez que si ce projet, tel qu'il a été mené, sortait aujourd'hui, jamais il n'aurait été accepté (Dixit le sous-préfet lors de la réunion en préfecture). La préfecture ne veut pas de vague et veut que les travaux se fassent avec l'acceptabilité de la population. Alors soyons prêt et montrons notre refus à ce permis.

Dans un premier temps, **MANIFESTEZ VOTRE HOSTILITÉ AU PERMIS PAR DES AFFICHES, BANDEROLES, etc.** Cette dernière ligne droite sera déterminante.

Relayez ce message à vos amis.

Pascal OUIN
Président de AVIVE

REUNION PUBLIQUE

Mardi 13 janvier 2008

GUER: MORBIHAN

Guer

Ouest France du 17-18/01/09

Des Guérois s'opposent à un projet d'éoliennes à Carentoir

Partisans et détracteurs de l'industrie éolienne se sont opposés le 13 janvier au cours d'une réunion organisée au centre ressources par « les récréés de la Talhaie ».

L'association guéroise s'élève contre l'installation de sept éoliennes au lieu-dit les Vignes sur la commune de Carentoir. « Tout près de la Talhaie, la première maison est à moins de 500 mètres », explique le président Jean-Jacques Guerver. « Les éoliennes vont dénaturer notre village. Il y a des risques de nuisances sonores et la baisse immobilière est inévitable. Nous trouvons anormal de devoir subir un choix de la commune voisine, pour lequel nous n'avons pas été consultés. »

L'association avait invité deux membres de la Fédération environnement durable) à intervenir, Hervé Texier vice-président national, et Christian Faury, délégué pour la Bretagne Nord. Pour la fédération, « l'industrie éolienne est une imposture. La motivation des industriels n'est pas de produire de l'énergie mais de l'argent. »

Le débat entre partisans et



Les intervenants de la FED, Christian Faury et Hervé Texier

détracteurs de l'éolien a été nou-
veux, les uns défendant la produc-
tion d'une énergie propre, les autres
dénonçant entre autres arguments
son coût élevé pour un faible rende-
ment, les intérêts en jeu, ses effets

sur l'environnement.

Les organisateurs ne s'attendaient
pas à une telle affluence : 90 per-
sonnes parmi lesquels des élus de
Carentoir. Jean-Jacques Guerver
estime l'action positive. « Il y a des

élus de Carentoir qui ont pris cons-
cience du problème. La moitié de
l'assistance a signé notre pétition.
On attend maintenant la réponse
du préfet au courrier qu'on lui a
adressé. Ensuite on avisera. »